



**DÉCISION DU MAIRE** (n°2023-10-02)

**Objet :** Attribution de marchés de travaux pour le réaménagement de la place des Déportés à Pacy-sur-Eure (2 lots).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°31-2020 en date du 9 Juin 2020 ;

**Vu** la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte sans variante en application des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 20 juillet 2023 ;

**Vu** la date de remise des offres fixée au 15 septembre 2023 ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

**Considérant** la nécessité d'attribuer le marché de travaux composé des deux lots suivants : Lot n°1 : VRD et lot n°2 : espaces verts.

**Le Maire de PACY-SUR-EURE**

**DÉCIDE**

- D'attribuer et de signer le marché de travaux composé de 2 lots en vue du réaménagement de la place des Déportés, avec les entreprises suivantes :
  - Marché 2023- 03 : lot 1 : VRD  
Marché attribué à la société TPN pour un montant de 270 705,55 € HT.
  - Marché 2023- 04 : lot 2 : Espaces verts  
Marché attribué à la société JCEV pour un montant de 16.333,15 € HT.

Le montant total des travaux de ces 2 lots est de 287.038,70 € HT.

*Département de l'Eure - Arrondissement des Andelys*

- D'acter que les dépenses sont prévues et inscrites au budget 2023 en section d'investissement.

A Pacy-sur-Eure, le 18 octobre 2023

Le Maire

Yves LELOUTRE.

